

# Les Infos de Base

mercredi 14 juin 2006  
volume 9, numéro 24  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*<sup>md</sup>: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## Dans ce numéro

### 1 État de la publication

Liste des modifications  
apportées à l'*Infobase  
Lois du Québec*

### 3 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 24 du 14 juin 2006. Les modifications apportées par L.Q. 2006, c. 7, 8, 9, 10, 15 et 16 et entrées en vigueur au 14 juin 2006 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 14 juin 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 24 du 14 juin 2006, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 23 du 10 juin 2006. Tous les règlements sous M-35 et M-35.1 qui sont encore en vigueur se retrouvent maintenant sous l'alphanumérique M-35.1 et ils ont fait l'objet d'une renumérotation complète publiée dans le Tableau des modifications et Index sommaire du 1<sup>er</sup> avril 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 29 juin 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 22 du 31 mai 2006, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1,

du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 21 du 27 mai 2006.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2006.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2004.

## Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

*Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif*, L.R.Q., c. **A-12.1**, a. 25.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, a. 31.

*Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., c. **A-19.1**, a. 79.20.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, aa. 16, 31.

*Loi sur l'Assemblée nationale*, L.R.Q., c. **A-23.1**, aa. 24, 104.

*Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale et la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale*, L.Q. 2006, c. 10, aa. 1, 2.

*Loi sur l'assurance maladie*, L.R.Q., c. **A-29**, a. 96.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, a. 31.

*Loi sur l'assurance parentale*, L.R.Q., c. **A-29.011**, aa. 55, 59, 74.2.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives d'ordre fiscal*, L.Q. 2006, c. 7, aa. 1-3.

Gaudet Éditeur Ltée  
5278, rue Nantel  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

*Loi favorisant l'augmentation du capital des petites et moyennes entreprises*, L.R.Q., c. **A-33.01**, a. 21.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, a. 31.

*Loi sur le Barreau*, L.R.Q., c. **B-1**, aa. 125, 134.

*Loi modifiant la Loi sur le Barreau*, L.Q. 2006, c. 9, aa. 1, 2.

*Loi sur les caisses d'épargne et de crédit*, L.R.Q., c. **C-4**, a. 50.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, a. 31.

*Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec*, L.R.Q., c. **C-8.1**, a. 42.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, a. 31.

*Charte de la Ville de Longueuil*, L.R.Q., c. **C-11.3**, a. 60.2, ann. C, a. 46.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, a. 31.

*Charte de La Ville de Montréal*, L.R.Q., c. **C-11.4**, ann. C, a. 239.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, a. 31.

*Loi sur les clubs de chasse et de pêche*, L.R.Q., c. **C-22**, a. 8.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, a. 31.

*Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, L.R.Q., c. **C-29**, a. 17.2.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, a. 31.

*Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques*, L.R.Q., c. **C-51**, a. 1.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, a. 31.

*Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale*, L.R.Q., c. **C-52.1**, aa. 32, 33, 36, 42, 46, 48, 49, 55, 66.

*Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale et la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale*, L.Q. 2006, c. 10, aa. 3-11.

*Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, L.R.Q., c. **C-61.01**, a. 27.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, a. 31.

*Loi sur les coopératives*, L.R.Q., c. **C-67.2**, a. 328.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, a. 31.

*Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*, L.R.Q., c. **D-15.1**, a. 17.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, a. 31.

*Loi sur l'Exécutif*, L.R.Q., c. **E-18**, a. 4.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, a. 31.

*Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, L.R.Q., c. **E-20.1**, a. 63.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, a. 31.

*Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*, L.R.Q., c. **H-2.1**, a. 38.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, a. 31.

*Loi concernant l'impôt sur le tabac*, L.R.Q., c. **I-2**, a. 13.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives d'ordre fiscal*, L.Q. 2006, c. 7, a. 4.

*Loi sur les impôts*, L.R.Q., c. **I-3**, plusieurs articles.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, a. 31.

*Loi sur la liquidation des compagnies*, L.R.Q., c. **L-4**, aa. 17, 18.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, a. 31.

*Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement*, L.R.Q., c. **L-6**, a. 20.1.1.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, a. 31.

*Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés*, L.R.Q., c. **M-5**, aa. 21, 38.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, a. 31.

*Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et instituant la Commission des partenaires du marché du travail*, L.R.Q., c. **M-15.001**, aa. 21, 38, 40.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, aa. 17, 31.

*Loi sur le ministère de la Santé et des Services sociaux*, L.R.Q., c. **M-19.2**, a. 11.1.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, a. 31.

*Loi sur le ministère de la Sécurité publique*, L.R.Q., c. **M-19.3**, a. 9.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, a. 31.

*Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions*, L.R.Q., c. **M-22.1**, aa. 17.1, 17.5.1-17.5.3, 17.8, 21.3-21.35, 36-38, ann. A, B.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, aa. 11, 13, 15, 18-24.

*Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation*, L.R.Q., c. **M-30.01**, titre, aa. 1, 2, 3, 5, 9, 10, 61, 84-88, intitulé du chapitre VI, 97-108, 109, 110, 111-122, 123-128, 178, annexe.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, aa. 1-15.

*Loi sur le ministère du Revenu*, L.R.Q., c. **M-31**, aa. 17.4.1, 39, 39.0.1, 39.2, 59.3.1, 59.6, 61.1, 64, 79.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives d'ordre fiscal*, L.Q. 2006, c. 7, aa. 5-13.

*Loi sur les ministères*, L.R.Q., c. **M-34**, a. 1.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, a. 31.

*Loi concernant la mise en oeuvre des Accords de commerce international*, L.R.Q., c. **M-35.2**, a. 7.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, a. 31.

*Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, L.R.Q., c. **P-41.1**, a. 47.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, a. 25.

*Loi sur les services de santé et les services sociaux*, L.R.Q., c. **S-4.2**, aa. 88, 89, 90, 91, 343.1.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, aa. 26, 31.

*Loi sur la Société des alcools du Québec*, L.R.Q., c. **S-13**, aa. 30, 34.1, 37, 61.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, aa. 27-30.

*Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour*, L.R.Q., c. **S-16.001**, a. 63.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, a. 31.

*Loi sur la Société générale de financement du Québec*, L.R.Q., c. **S-17**, aa. 15, 15.1, 17.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, a. 31.

*Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal*, L.R.Q., c. **S-17.2.0.1**, aa. 5, 33, 45.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, a. 31.

*Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec*, L.R.Q., c. **S-17.2.2**, aa. 5, 33, 45.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, a. 31.

*Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches*, L.R.Q., c. **S-17.4**, aa. 5, 33, 45.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, a. 31.

*Loi sur la Société Innovatech Régions ressources*, L.R.Q., c. **S-17.5**, aa. 5, 33, 42.

*Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 8, a. 31.

*Loi concernant la Société nationale du cheval de course*, L.R.Q., c. **S-18.2.0.1**, aa. 2-10, 13, 14-16, 20.1.

*Loi modifiant la Loi concernant la Société nationale du cheval de course*, L.Q. 2006, c. 15, aa. 1-4.

*Loi sur la taxe de vente du Québec*, L.R.Q., c. **T-0.1**, aa. 485.1, 497.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives d'ordre fiscal*, L.Q. 2006, c. 7, aa. 14, 15.

*Loi concernant la taxe sur les carburants*, L.R.Q., c. **T-1**, aa. 10, 21, 21.1, 43.1, 45.4, 50.0.4.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives d'ordre fiscal*, L.Q. 2006, c. 7, aa. 16-21.

*Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes*, L.Q. **2006, c. 16**.

*Entrée en vigueur de la Loi.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement concernant la Liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments*, [R.R.Q., c. **A-29.01**, A.M., 014-1999 du 15-09-99, (1999) 131 G.O. 2, 4509], annexe.

*Règlement modifiant le Règlement concernant la Liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments*, A.M. 2006-012 du 05-06-06, (2006) 138 G.O. 2, 2431, a. 1.

*Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme ou de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec*, [R.R.Q., c. **C-26**, D. 470-2006 du 30-05-06, (2006) 138 G.O. 2, 2396], nouveau.

*Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de la Chambre des huissiers de justice du Québec*, [R.R.Q., c. **C-26**, r. 98.1.3], aa. 19.1, 19.2, 23.

*Règlement modifiant le Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de la Chambre des huissiers de justice du Québec*, D. 505-2006 du 07-06-06, (2006) 138 G.O. 2, 2405, aa. 1, 2.

*Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des technologistes médicaux*, [R.R.Q., c. **C-26**, r. 165.2], a. 2.

*Règlement modifiant le Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des technologistes médicaux*, D. 472-2006 du 30-05-06, (2006) 138 G.O. 2, 2401, a. 1.

*Règlement sur la délivrance du permis de technologiste médical exerçant dans le domaine de la cytopathologie*, [R.R.Q., c. C-26, r. 169.3], section I, aa. 3, 4.1-4.9.

*Règlement modifiant le Règlement sur la délivrance du permis de technologiste médical exerçant dans le domaine de la cytopathologie*, D. 471-2006 du 30-05-06, (2006) 138 G.O. 2, 2399, aa. 1-3.

*Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme pour la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec*, [R.R.Q., c. C-26, r. 170.2], remplacé.

*Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme ou de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec*, 470-2006 du 30-05-06, (2006) 138 G.O. 2, 2396, a. 11.

*Règlement sur le permis et le brevet d'enseignement*, R.R.Q., 1981, c. **C-60**, r. 7, remplacé.

*Règlement sur les autorisations d'enseigner*, A.M. 2006 du 06-06-06, (2006) 138 G.O. 2, 2407, a. 43.

*Arrêté ministériel concernant l'établissement de la réserve faunique de Dunière*, [R.R.Q., c. **C-61.1**, A.M. 2006-022 du 17-05-06, (2006) 138 G.O. 2, 2429], nouveau.

*Arrêté ministériel concernant l'établissement de la réserve faunique de Dunière*, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 3.2.1], remplacé.

*Arrêté ministériel concernant l'établissement de la réserve faunique de Dunière*, A.M. 2006-022 du 17-05-06, (2006) 138 G.O. 2, 2429.

*Règlement de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec*, [R.R.Q., c. **C-73.1**, r. 2], a. 61.1.

*Règlement modifiant le Règlement de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec*, D. 457-2006 du 30-05-06, (2006) 138 G.O. 2, 2395, a. 1.

*Règlement sur les autorisations d'enseigner*, [R.R.Q., c. **I-13.3**, A.M. 2006 du 06-06-06, (2006) 138 G.O. 2, 2407], nouveau.

*Règlement sur l'autorisation d'enseigner*, [R.R.Q., c. I-13.3, r. 0.00002], remplacé.

*Règlement sur les autorisations d'enseigner*, A.M. 2006 du 06-06-06, (2006) 138 G.O. 2, 2407, a. 43.

*Règlement sur les quotas des producteurs d'oeufs de consommation du Québec*, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 294], a. 71.21, ann. 8.

*Règlement modifiant le Règlement sur les quotas des producteurs d'oeufs de consommation du Québec*, Décision 8619 du 01-06-06, (2006) 138 G.O. 2, 2445, aa. 1, 2.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.